

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



SIECEUTOM

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022

Nombre de Délégués
en exercice.....24

L'an deux mille vingt-deux et le 23 mars à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....12

Membres présents :

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 0

Titulaires : Mrs Roland CARLIER, Christian MOUNIER, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Alain GAILLARD, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Marc DUVAL, Robert TCHOBDRENOVITCH

Nombre de Délégués
votant.....15

Mmes Nicole GIRARD, Angélique RIVOIRE, Laure ARNAUD, Karine MOURET

Absent: Mr Michel RAOUX

Absents excusés : Mrs Philippe BATOUX, Jean-Pierre PETTAVINO, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Pierre LORIEDO, Jean-Louis ROBERT et Mmes Sylvie GREGOIRE, Amélie JEAN, Sabine PLANEILLE et Séverine MAUGAN-CURNIER

Pouvoirs:

- M. Jean-Louis ROBERT donne pouvoir à M. Robert TCHOBDRENOVITCH
- M. Jean-Pierre PETTAVINO donne pouvoir à M. Christian MOUNIER
- Mme Sylvie GREGOIRE donne pouvoir à Mme Nicole GIRARD
- M. Philippe ROUX donne pouvoir à M. Lionel GOMEZ

N°22-09

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du SIECEUTOM pour l'exercice budgétaire, en l'occurrence de l'exercice 2021. Il doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les opérations de l'exercice 2021 du syndicat se décomposent de la façon suivante :

A. SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	369 157,38 €
Affectation de résultat	0 €
Dépenses	<u>222 874,44 €</u>
Excédent d'exécution de l'exercice	146 282,94 €
Excédent 2020 reporté	<u>129 712,90 €</u>
Excédent de clôture 2021	275 995,84 € (1)

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **144 507,14 € (2)**.

Les restes à réaliser en recettes de la section d'investissement s'élèvent à **185 000,00 € (2)**.

B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	5 420 901,79 €
Dépenses	<u>5 554 977,76 €</u>
Déficit d'exécution de l'exercice	134 075,97 €
Excédent 2020 reporté	<u>506 956,57 €</u>
Excédent de clôture 2021	372 880,60 € (3)

Le compte administratif du SIECEUTOM pour l'exercice 2021 fait donc apparaître un excédent de 275 995,84 € pour la section d'investissement et d'un excédent de 372 880,60 € pour la section de fonctionnement.

Compte tenu :

- De l'excédent de clôture de la section d'investissement pour un montant de **275 995,84 € (1)**
- Du solde positif des restes à réaliser (recettes-dépenses) de la section d'investissement s'élevant à **40 492,86 € (2)**.
- De l'excédent de clôture de la section de fonctionnement pour un montant de **372 880,60 € (3)**

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-19 du Code général des collectivités territoriales et conformément à l'article L.1612-20 I du même code,

Vu la délibération du Comité Syndical n°21-05 en date du 7 avril 2021 approuvant le budget primitif 2021,

Vu les délibérations du Comité syndical approuvant les différentes décisions modificatives 2021,

Entendu l'exposé de Mme Nicole GIRARD,

Sous la supervision de Mme Nicole GIRARD pour le vote en l'absence du Président,

LE COMITE SYNDICAL
Après en avoir délibéré
Décide
A l'unanimité

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement d'un montant de **144 507,14 € en dépenses et 185 000,00 € en recettes.**

D'APPROUVER le compte administratif 2021 du SIECEUTOM, et d'arrêter les résultats définitifs au 31 décembre 2021 tels que résumés sur la vue d'ensemble du compte administratif,

DE DECIDER de reporter :

- L'excédent de clôture 2021 de la section d'investissement s'élevant à **275 995,84 €** Ce solde créditeur sera repris sur la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » des recettes d'investissement du BP 2022.
- L'excédent de clôture 2021 de la section de fonctionnement d'un montant de **372 880,60 €**. Ce solde créditeur sera repris sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » des recettes de fonctionnement du BP 2022

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :



En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258400472-20220323-DEL22_09-DE